

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 9 mai 2022, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022, à 19 h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

**10.03**      Questions

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2022, à 19 h.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758004

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2022.

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1187856005

Modifier le Plan maître de plantation de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période 2019-2023 afin d'y ajouter l'analyse de diversité.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228544001

Adjuger à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 771 051,09 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du terrain de balle no. 1 du parc Charleroi de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et 55 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 886 051,09 \$. Appel d'offres 1109 / 6 soumissionnaires

*District(s) :* Ovide-Clermont  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229516003

Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 609 124,90 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 73 094,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 192 123,23 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 874 343,12 \$, taxes incluses.  
Appel d'offres 1104 / 9 soumissionnaires

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229516004

Adjuger à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 338 697,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 643,73 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 46 564,88 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 425 906,38 \$.  
Appel d'offres 1108 / 7 soumissionnaires

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1220709001

Adjuger à Cojalac inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 589 777,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, là ou requis, sur diverses rues locales et artérielle de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 78 875,92\$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 24 100 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 692 753,69 \$.  
Appel d'offres 1103 / 9 soumissionnaires

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1229161004

Accorder une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1225190002

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2022 » qui aura lieu le 24 juin 2022 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1229161003

Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la sensibilisation et les interventions citoyennes à effectuer dans le cadre du Plan de contrôle de l'herbe à poux pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1223602004

Accorder une contribution financière de 3 680 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour le projet de sensibilisation à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis du secteur Nord-Est, pour les avenues Jubinville, Lapière et Matte, par la mise en place de kiosques de sensibilisation, à compter du 15 mai 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573013

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'organisation du 38e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu en octobre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**20.10** Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227161004

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire English-Montreal (EMSB), concernant la réalisation d'un projet de verdissement sur la propriété de la commission scolaire - Campus-Pie-IX.

*District(s) :* Marie-Clarac

**20.11** Entente

CA Direction des travaux publics - 1223602003

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 14 mai 2022 et le 3 septembre 2022 et autoriser le chef de section - soutien général à signer ladite entente.

**20.12** Immeuble - Aliénation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1223496003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Mme Maryeme Ziane et M. Mohamed Hassani, une partie de ruelle située au nord du boulevard Henri-Bourassa, côté est du boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 50,1 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-06 Mandat : 21-0215-T

*District(s) :* Marie-Clarac

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606009

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2022.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606010

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2022.

**30.03** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1223573012

Autoriser une dépense de 300 \$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 21 mai 2022, à même le budget de représentation des élus.

**30.04** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CA Direction des services administratifs - 1229171002

Autoriser la participation de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, au projet de coopération franco-québécois « Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative » qui se déroulera à Évry-Courcouronnes, en France du 29 mai au 2 juin 2022.

**30.05** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1228315001

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer trois demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la Création et la consolidation d'espaces jeunesse montréalais et autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relativement aux deux projets dont l'arrondissement est porteur.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987001

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

**40.02** Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303009

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs* - 1229171001

Adopter le Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

**40.04** Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303008

Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

**40.05** Règlement - Domaine public

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303010

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de balcons pour le bâtiment sis au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**40.06** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227161003

Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire au parc Le Carignan dans le cadre d'un projet pilote d'établissement d'une bibliothèque communautaire.

*District(s) :* Ovide-Clermont

## 50 – Ressources humaines

### 50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1222537002

Autoriser la titularisation de neuf (9) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 2 avril, 9 avril et du 16 avril 2022, selon l'employé.

### 50.02 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1227583001

Nommer M. Moaad Boussekri à titre de conseiller en planification à la Division du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 juin 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1227987002

Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 mai au 5 juin 2022.

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 4 mai 2022



**Dossier # : 1227758004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-21 19:21

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227758004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 12 avril 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-04-14



**Dossier # : 1187856005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le Plan maître de plantation de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période 2019-2023 afin d'y ajouter l'analyse de diversité.

QUE soit modifié le Plan maître de plantation de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période 2019-2023 afin d'y ajouter l'analyse de diversité, tel que recommandé dans le Guide d'élaboration d'un plan maître, une planification annuelle de nos plantations d'arbres, par diverses programmes, dans le but d'atteindre les objectifs visés.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-03 18:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1187856005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le Plan maître de plantation de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période 2019-2023 afin d'y ajouter l'analyse de diversité.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'analyse de la diversité de notre foresterie arboricole qui a été complétée en 2019 par l'université de l'UQAM. Elle présente une mise en contexte, établit un portrait du patrimoine arboricole ainsi que des diagnostics et des recommandations réparties sur douze secteurs dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Nous y trouverons un portrait sommaire de la ressource en arbres publics c'est-à-dire l'état actuel de la forêt urbaine en termes d'âge, de sa composition, et de ses groupes fonctionnels. Nous avons le constat de trois principales familles d'arbres surreprésentés et qui menacent la future canopée si nous ne mettons un plan d'action afin de remplacer et d'entretenir nos actifs.

Suite à l'évaluation du potentiel de plantation d'arbres nous nous efforçons de planter de nouveaux arbres diversifiés afin d'équilibrer ce patrimoine arboricole selon les secteurs, les espaces publics et les parcs.

L'importance de contrer les îlots de chaleur, l'émission des grandes lignes directrices et des objectifs généraux de la ville de Montréal. Référence des figures 16 et 17, la température de surface et les îlots de chaleur, un constat alarmant dont nous devons agir rapidement.

Les résultats de la présente analyse permettent à l'arrondissement de se doter d'une stratégie, d'orientations et d'un plan d'action efficaces afin de rendre sa forêt urbaine plus résiliente.

À la demande du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, il faut inclure l'analyse de la diversité du patrimoine arboricole dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Ce rapport de l'Université du Québec à Montréal et daté du 18 avril 2019, nous a été transmis après l'adoption du plan maître de plantation 2019-2023.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie OUELLET  
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1187856005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan maître de plantation, 2019-2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'importance de l'arbre en milieu urbain n'est plus à démontrer. Par les nombreux services écologiques qu'il offre, tant aux plans environnemental, social qu'économique, il est maintenant considéré comme une infrastructure verte à part entière. C'est pourquoi la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a fixé en 2009 l'objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 à 25% d'ici 2025 sur l'ensemble du territoire, qu'il soit public ou privé, une cible officialisée dans le plan développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (DEDD 2010) et le plan Montréal durable 2016-2020 (BDD 2016). Afin d'établir l'état de la situation dans chacun des arrondissements, la DGPV a produit, en 2011, une étude intitulée « La canopée montréalaise » (DGPV 2011) puis, en 2012, un Plan d'action canopée 2012-2021 (DGPV 2012) qui ont permis de quantifier le manque à gagner en canopée et en arbres par type d'occupation du sol (habitation, institutionnel, espaces vert, commercial, industriel) et par domaine de propriété (public et privé). S'en sont suivi des efforts de plantations majeurs, tant sur le domaine privé, via une entente avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), que sur le domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure.

**DESCRIPTION**

Afin d'optimiser la résilience de la forêt urbaine face aux changements globaux appréhendés, chaque arrondissement doit se doter d'une vision à long terme de la composition souhaitée et traduire cette vision dans la planification des plantations. Dans ce contexte, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) propose aux arrondissements l'élaboration de plan maître de plantation sur le territoire public, à la fois un outil de planification et de gestion.

Pour chaque arrondissement, quatre objectifs sont visés par le plan maître de plantation :

- Définir son potentiel de plantation sur le territoire public;
- Évaluer la diversité de son patrimoine arboricole actuel en vue d'établir des stratégies d'amélioration de la résilience des plantations futures;
- Fixer un objectif de plantation, évaluer les ressources nécessaires et établir le phasage du plan maître de plantation;
- Établir des stratégies de mise en œuvre du plan maître de plantation.

**JUSTIFICATION**

Les études réalisées par la DGPV ont permis d'évaluer le déficit en arbres qui devraient être plantés pour atteindre un indice de canopée donné et non le potentiel du territoire à recevoir ces arbres. Or, ce potentiel demeure largement inconnu par les gestionnaires de la forêt urbaine et doit être évalué afin de valider la faisabilité de l'atteinte des objectifs, d'estimer les ressources requises et de planifier la plantation et les activités qui y sont rattachées.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption du Plan maître de plantation représente un engagement financier annuel de l'arrondissement jusqu'en 2023.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du Plan maître de plantation a un impact majeur sur les actions de développement durable.

Grâce aux arbres, Montréal bénéficie d'une infrastructure verte capable de rendre de nombreux services écosystémiques, notamment à l'amélioration de la qualité de l'air, qui a des répercussions positives sur la santé, à la réduction des îlots de chaleur, à la qualité des cours d'eau, à la diminution de la consommation d'eau potable, à la réduction des coûts de chauffage et de climatisation et au captage des eaux de pluie, ce qui diminue les risques de saturation des canalisations d'égout et le coût de traitement des eaux de la Ville.

La forêt urbaine joue également un rôle primordial dans la résilience de Montréal face aux changements climatiques. Par exemple, les arbres permettent de réduire la vitesse des vents de même que les risques d'inondation lors d'épisodes de fortes pluies.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce plan s'inscrit dans une volonté de l'arrondissement d'améliorer à la fois l'aspect de ses espaces et la qualité de vie de ces citoyens, notamment les populations plus exposées aux îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le Plan maître de plantation s'inscrit dans une action déjà en cours : les plantations de 2019 étant déjà planifiées. La stratégie de plantation sera toutefois revue à partir de 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe CHENARD  
conseiller(ere) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-23

Jérôme VAILLANCOURT  
Chef de division - urbanisme (par intérim)





**Dossier # : 1228544001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 771 051,09 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du terrain de balle no. 1 du parc Charleroi de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et 55 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 886 051,09 \$. Appel d'offres 1109 / 6 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 771 051,09 \$, taxes incluses, le contrat 1109 pour le réaménagement du terrain de balle no. 1 du parc Charleroi de l'arrondissement Montréal-Nord;  
QUE soit autorisée une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 55 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 886 051,09 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-27 09:31

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228544001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 771 051,09 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du terrain de balle no. 1 du parc Charleroi de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et 55 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 886 051,09 \$. Appel d'offres 1109 / 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Délimité par la rue de Castille, la rue Louis-Francoeur, l'avenue Louis-Frédette et l'avenue Alfred, le parc Charleroi est en plein cœur de Montréal-Nord. Il accueille différentes activités culturelles et sportives durant toute l'année. Pendant la saison estivale, les citoyens de l'arrondissement peuvent profiter de la piscine, d'une pataugeoire, des aires de jeu en plus de trois terrains de balles ainsi que d'une plaine gazonnée pour les activités extensives.

En 2016, l'arrondissement avait profité du programme de réfection des terrains de balle de la Ville de Montréal pour mettre à niveau les terrains 2 et 3 du parc Charleroi. Ainsi, les surfaces de jeu ont été reconstruites (avant-champ en terre battue, gazon, piste d'avertissement, etc.), de nouvelles structures d'arrêt-balle et des clôtures avec écran-filet ont été érigées en plus de bonifier l'expérience des joueurs avec du nouveau mobilier et de nouveaux gradins pour les spectateurs.

Toujours soucieux d'améliorer l'offre de services aux citoyens de Montréal-Nord, les gestionnaires de l'arrondissement souhaitent rénover et mettre aux normes le troisième terrain de balle au parc Charleroi afin de redonner un nouvel équipement sportif normalisé, mais surtout plus sécuritaire pour les usagers et les autres utilisateurs du parc. Pour ce faire, l'arrondissement a pu bénéficier de l'aide financière du Programme des Installations Sportives Extérieures (PISE 2021-2025) de la Ville-Centre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 12332 - 7 juillet 2021 - Prendre acte de la liste des 24 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 25,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CA21 10153 - 7 juin 2021 - Autoriser le dépôt de quatre demandes de financement pour la réfection de terrains sportifs, soit deux demandes pour le basketball, une demande pour le baseball et une demande pour le tennis, adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement au

financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou son représentant à signer toute entente relative aux demandes de financement.

## **DESCRIPTION**

L'octroi du mandat a pour but la mise en œuvre des interventions pour la mise à niveau du terrain de balle no 1 du parc Charleroi, dont le déplacement et l'érection d'un nouvel arrêt-balle et de clôtures latérales avec des écrans-filet pour contenir les fausses balles et assurer la sécurité des usagers du parc. Il est aussi prévu de remplacer, de profiler et de dimensionner la surface de jeu en terre battue selon les normes de Baseball Québec, en plus d'aménager de nouveaux espaces protégés pour les joueurs et d'en améliorer la fonctionnalité. Le projet prévoit enfin une cure de rajeunissement pour les équipements connexes au terrain de balle avec la revitalisation des accès au site, l'ajout d'une fontaine à boire et le renouvellement des luminaires sportifs existants. En somme, le concept organisationnel global du terrain sportif a été réfléchi pour s'articuler avec cohérence à la trame paysagère du parc et améliorer les usages du site. Le terrain de balle sera donc plus accessible et fonctionnel non seulement pour les joueurs, mais aussi tous les usagers du parc.

Plus particulièrement, les travaux consisteront sans s'y limiter à la démolition et la réalisation des ouvrages suivants :

- Surfaces sportives en gazon, criblure et terre battue;
- Arrêt-balle, clôtures sportives et écran-filet;
- Sentier en béton bitumineux;
- Dalles en béton coulé et surface en caoutchouc;
- Mobiliers et équipements sportifs;
- Fontaine à boire et systèmes d'aqueduc et de drainage;
- Luminaires sportifs et prises électriques.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1109 s'est déroulée du 17 mars au 13 avril 2022. Au cours du processus de publication, trois (3) addendas ont été émis. Aucun d'entre eux n'a engendré de modification dans l'établissement d'un prix par les soumissionnaires potentiels. Au total, il y a eu douze (12) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, six (6) ont déposé une offre, soit 86% des preneurs. Les analyses administratives de la ville ont démontré que le plus bas soumissionnaire est conforme. La totalité des documents demandés a été fournie et a été vérifiée.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions et la proposition de prix.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Lanco Aménagement Inc.	771 051,09 \$		771 051,09 \$
Promover Aménagement Inc.	802 031,11 \$		802 031,11 \$
E2R Inc.	827 437,13 \$		827 437,13 \$
Technparc	834 740,24 \$		834 740,24 \$
Gestion S Forget Inc.	995 032,74 \$		995 032,74 \$
Les entreprises PERA	1 036 650,24 \$		1 036 650,24 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			698 891,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			877 823,76 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,85%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			265 599,15 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			34,45%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			72 159,86 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			10,32%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			30 980,02 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,02%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100			

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de 10 %. Il a été démontré que malgré certaines variations de prix comparativement à l'estimé, le montant final soumis par l'entrepreneur est conforme. L'écart de prix entre l'estimé et le plus bas soumissionnaire est surtout attribuable au fait que les travaux spécialisés sont confiés à des sous-traitants. De plus, les items de clôture marquent une hausse de 75% par rapport aux prix observés en 2021. Selon l'analyse des concepteurs spécialisés, cette augmentation des coûts semble généralisée en 2022 par l'augmentation des coûts de l'acier et la baisse de disponibilité pour la galvanisation de structures préfabriquées. Somme toute, les travaux

réalisés directement par l'entrepreneur représentent un écart de moins de 1% avec l'estimé des travaux. L'analyse technique du concepteur spécialisé en terrain sportif démontre que le prix du plus bas soumissionnaire est conforme.

Enfin, les prix des quatre (4) plus bas soumissionnaires ont peu d'écart entre eux. Ceux-ci sont tous les entrepreneurs spécialisés en terrains sportifs. La moyenne démontre la cohérence des prix soumis avec le marché actuel.

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1109, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services de Lanco Aménagement Inc.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 809 082,76\$ taxes incluses se répartie comme suit;

Parc Charleroi - terrain de balle contrat 1109	Contrat avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net	financement (montant net)		
				règlement emprunt local	PISE	Total
Travaux contrat 1109	670 625,00 \$	771 051,09 \$	704 072,42 \$	107 495,44 \$	596 576,98 \$	704 072,42 \$
Contingences	52 185,26 \$	60 000,00 \$	54 788,00 \$	54 788,00 \$	0,00 \$	54 788,00 \$
Incidences	47 836,49 \$	55 000,00 \$	50 222,33 \$	50 222,33 \$	0,00 \$	50 222,33 \$
	<b>770 646,75 \$</b>	<b>886 051,10 \$</b>	<b>809 082,76 \$</b>	<b>212 505,78 \$</b>	<b>596 576,98 \$</b>	<b>809 082,76 \$</b>

La dépense totale à autoriser de 886 051,09 \$ net de ristourne sera assumée comme suit :

- 596 576,98 \$ net de ristourne sera financé par le programme des installations sportives extérieures(PISE) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 20-027.
- 212 505,77 \$ net de ristourne sera financé par l'arrondissement de Montréal-Nord par le règlement d'emprunt #1620005.

La dépense est assumée à 73,7% par la Ville centre et à 26,3 % par l'arrondissement de Montréal-Nord. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (597K\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
38375-Programme des installations sportives extérieures (PISE)	597	-	-	-	597

## MONTRÉAL 2030

Le réaménagement du terrain de balle no. 1 du parc Charleroi contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La remise aux normes du terrain de balle no. 1 va améliorer la sécurité des joueurs et des autres utilisateurs du parc.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'augmentation des coûts de l'acier est indirectement liée à la Covid-19, qui a contribué aux problèmes d'approvisionnement et a impacté la baisse de la disponibilité des matériaux.

De plus, nous nous attendons à subir plusieurs retards dans la fourniture du mobilier et des luminaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et un panneau informatif sera affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

9 mai 2022 : Octroi du mandat de réalisation des travaux;

- 12 septembre 2022 : Début des travaux;
- 11 novembre 2022 : Fin projetée des travaux;
- 9 décembre 2022 : Approbation provisoire des travaux;
- 8 décembre 2023 : Approbation finale des travaux.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes. Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

Lanco Aménagement Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 4 février 2024.

Il a également reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 31 mai 2022.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 26 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andree BERTRAND  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-04-19

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1229516003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 609 124,90 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 73 094,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 192 123,23 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 874 343,12 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1104 / 9 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 609 124,90 \$, taxes incluses, le contrat 1104 pour l'exécution des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 73 094,99 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 192 123,23 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 874 343,12 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-04 09:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement





**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229516003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 609 124,90 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 73 094,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 192 123,23 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 874 343,12 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1104 / 9 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de réaménagement géométrique à quatre emplacements, soit aux intersections Charleroi / Balzac et Charleroi / Éthier de même que vis-à-vis de l'adresse 11410 Avenue Pelletier et sur l'avenue Balzac. Les travaux consistent principalement en la reconstruction de saillies, de fosses de plantation, d'un sentier piéton, ainsi que le marquage de ces traverses piétonnes.

Avec l'accord de la Direction de la mobilité et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) via l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'arrondissement a pris en charge la conception, la coordination et la réalisation du présent projet et dont les travaux sont requis en raison des enjeux de sécurité (vitesse excessive) dans ces secteurs, vu la proximité de quatre (4) écoles, soit: l'école polyvalente Calixa-Lavalée, école de la Fraternité, école Pierre-De-Coubertin et école Saint-Vincent-Marie et du parc Sauvé. Tous ces enjeux ont mené à la soumission 1104.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Larotek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 11 mars au 06 avril 2022. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 04 août 2022.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt sept (27) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (01) Addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- **Addenda no 1 émis le 17 mars 2022** : Modification au formulaire de soumission.

La publication de l'addenda n'a eu aucune incidence sur le nombre des soumissionnaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée DA-2228361002 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

CM22 0240 - 22 février 2022 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CE22 0241 - 16 février 2022 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CA21 10 351 - 13 décembre 2021 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la construction de passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La réalisation de passages surélevés pour piétons,
- La construction de saillies en béton et fosses de plantation,
- Fermeture de rue (impasse) et la remplacer par un sentier piéton.

L'emplacement des passages surélevés et saillies sont résumés comme suit:

- Intersection rue de Charleroi et Avenue Balzac (École Pierre-De-Coubertin et école Saint-Vincent-Marie)
- Intersection rue de Charleroi et Avenue Éthier (École de la Fraternité)
- Avenue Pelletier (École secondaire Calixa-Lavalée)
- Avenue Balzac (École secondaire Calixa-Lavalée et parc Sauvé)

## JUSTIFICATION

Il y a eu Treize (13) preneurs du cahier des charges dont neuf (9) ont déposé une soumission, soit 69,23%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 06 avril 2022, à 11h00. Une erreur dans le bordereau de soumission (B-Résumé bordereau soumission) à été détectée après l'ouverture des soumissions. En effet, la formule au niveau des taxes, à la ligne #22 n'est pas incluse dans la formule totale. Quatre (04) soumissionnaires ont déposés leur soumission avec cette erreur. Une reconstitution du prix de ces soumissionnaires a été faite et présentée dans le tableau qui suit.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
<b>Construction Larotek inc</b>	609 124,90 \$	73 094,99 \$	682 219,89 \$
Construction Viatek inc.	658 648,08 \$	79 037,77 \$	737 685,85 \$
Construction Cappa inc.	682 145,87 \$	81 857,50 \$	764 003,37 \$
De Sousa - 4042077 Canada inc.	719 813,63 \$	86 377,64 \$	806 191,27 \$
Cojalac inc.	735 607,77 \$	88 272,93 \$	823 880,70 \$
Stradco Construction inc.	771 865,12 \$	92 623,81 \$	864 488,93 \$
Les Pavages Céka inc.	814 953,15 \$	97 794,38 \$	912 747,53 \$
Uniroc Construction inc.	823 076,46 \$	98 769,18 \$	921 845,64 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			814 132,90 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			19,34 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			239 625,75 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b>			
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			35,12 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-22 926,85 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-3,25 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			55 465,96 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	8,13 %
---	--------

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-22 926,85 \$) soit -3,25 %.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Un soumissionnaire déclaré non conforme suite à l'analyse de conformité des soumissions. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour trois soumissions seulement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux visant l'aménagement de ces 3 intersections surélevées ainsi qu'une avancée de trottoir seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

Un montant de 798 391,81 \$ net de ristourne incluant travaux, contingences et incidences sera financé par le règlement d'emprunt : 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles.

Les numéros de projets du carrefour sont comme suit :

N° du projet	Arrondissement	Écoles ciblées	Classification	Financement accordé PTI (net de ristourne)
PSAE_MTN21-0710	Montréal-Nord	Écoles Pierre-de-Coubertin ; Saint-Vincent-Marie ; de la Fraternité	Artériel (RAAV)	400 000,00 \$
PSAE_MTN21-0711	Montréal-Nord	École secondaire Calixa-Lavallée	Local	398 682,00 \$

Le coût total du contrat à octroyer pour ces travaux cités dans la rubrique « Description », est de 874 343,12 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 874 343,12 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 192 123,23 \$, taxes incluses, et celui des contingences est de 73 094,99 \$, taxes incluses.

**Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 19-029 - Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.**

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

Incidences professionnelles:

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 14 300,72 \$

Incidences techniques:

- Bollards : 21 615,30 \$
- Végétaux : 155 216,25 \$
- Signalisation dos-d'âne : 990,96 \$

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé entièrement par le SUM se résume comme suit :

<b>Contrat</b>			
<b>N° Projet / École(s) ciblée(s)</b>	<b>Contrat (avant taxes)</b>	<b>Contrat (avec taxes)</b>	<b>Contrat (net de ristourne)</b>
<b>PSAE_MTN21-0710</b> École Pierre-De-Coubertin, École Saint-Vincent-Marie et École de la Fraternité.	354 224,00 \$	407 269,04 \$	371 890,92 \$
<b>PSAE_MTN21-0711</b> École secondaire Calixa-Lavalée	175 565,00 \$	201 855,86 \$	184 321,30 \$
<b>Total contrat</b>	<b>529 789,00 \$</b>	<b>609 124,90 \$</b>	<b>556 212,22 \$</b>
<b>Contingences</b>			
<b>N° Projet / École(s) ciblée(s)</b>	<b>Contingences (avant taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Contingences (net de ristourne)</b>
<b>PSAE_MTN21-0710</b> École Pierre-De-Coubertin, École Saint-Vincent-Marie et École de la Fraternité.	42 506,88 \$	48 872,29 \$	44 626,91 \$
<b>PSAE_MTN21-0711</b> École secondaire Calixa-Lavalée	21 067,80 \$	24 222,70 \$	22 118,56 \$
<b>Total contingences</b>	<b>63 574,68 \$</b>	<b>73 094,99 \$</b>	<b>66 745,47 \$</b>
<b>Incidences</b>			
	<b>Incidences (avant taxes)</b>	<b>Incidences (avec taxes)</b>	<b>Incidences (net de ristourne)</b>
Laboratoire (incidences professionnelles)	12 438,11 \$	14 300,72 \$	13 058,46 \$
Bollards (incidences techniques)	18 800,00 \$	21 615,30 \$	19 737,65 \$
Végétaux (incidences techniques)	135 000,00 \$	155 216,25 \$	141 733,13 \$
Signalisation dos-d'âne (incidences techniques)	861,89 \$	990,96 \$	904,88 \$
<b>Total incidences</b>	<b>167 100,00 \$</b>	<b>192 123,23 \$</b>	<b>175 434,12 \$</b>
<b>Total (Contrat + contingences + incidences)</b>			
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total (net de</b>

	(avant taxe)	(avec taxes)	ristourne)
Total des travaux	760 463,68 \$	874 343,12 \$	798 391,81 \$

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	798	0	0	0	798

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'édictées par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 27 juin 2022.

Fin des travaux : plus tard le 19 août 2022.

Durée des travaux : 50 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

- L'adjudicataire a reçu un renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 11 mars 2021 et en vigueur jusqu'au 10 mars 2024.(voir pièce jointe)

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 25 avril 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2022-04-12

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur





**Dossier # : 1229516004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 338 697,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 643,73 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 46 564,88 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 425 906,38 \$. Appel d'offres 1108 / 7 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 338 697,77 \$, taxes incluses, le contrat 1108 pour l'exécution des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 40 643,73 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 46 564,88 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 425 906,38 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:42

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229516004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 338 697,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 643,73 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 46 564,88 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 425 906,38 \$. Appel d'offres 1108 / 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est (côté Nord) entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque (côté Ouest) entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne. Avec l'accord de la Direction de la mobilité et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) via l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'arrondissement a pris en charge la conception, la coordination et la réalisation du présent projet.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Cojalac Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 15 mars au 06 avril 2022. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 04 août 2022.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt sept (22) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 0360 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE22 0365 - 9 mars 2022 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CA22 10 023 - 7 février 2022 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne. Ces travaux seront réalisés dans le cadre de l'appel à projet d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2021.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux suivants:

- Construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est (côté Nord) entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis,
- Construction de trottoirs sur l'avenue l'Archevêque (côté Ouest) entre les boulevards Gouin et Léger,
- Construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne.

## JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une soumission, soit 70%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 06 avril 2022, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
<b>Cojalac inc.</b>	338 697,77 \$	40 643,73 \$	379 341,50 \$
Construction Cappa inc.	343 304,43 \$	41 196,53 \$	384 500,96 \$
Construction Larotek inc.	357 675,73 \$	42 921,09 \$	400 596,82 \$
De Sousa - 4042077 Canada inc.	375 203,67 \$	45 024,44 \$	420 228,11 \$
Uniroc Construction inc.	395 721,76 \$	47 486,61 \$	443 208,37 \$
Groupe ABF inc.	421 944,34 \$	50 633,32 \$	472 577,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			416 742,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			9,86 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	93 236,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	24,58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-30 543,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-7,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	5 159,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	1,36 %

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-30 543,91 \$) soit -7,45 %.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Un soumissionnaire déclaré non conforme suite à l'analyse de conformité des soumissions. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour trois soumissions seulement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux visant la construction de trottoirs et saillies seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme PDI-59070 : Programme d'aménagement des rues - Artériel.

Le budget net requis 388 911 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	389	-	-	-	389
TOTAL	389	-	-	-	389

Le coût total du contrat à octroyer pour ces travaux cités dans la rubrique « Description », est de 425 906,38 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 425 906,38 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 46 564,88 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 40 643,73 \$, taxes incluses.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

Incidences professionnelles:

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 8 703,61 \$

Incidences techniques:

- Bollards : 7 507,87 \$
- Végétaux : 30 353,40 \$

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé entièrement par le SUM se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire - SUM (taxes incluses)
Construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est (côté Nord) entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque (côté Ouest) entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne (travaux)	338 697,77 \$
Contingences 12% (travaux)	40 643,73 \$
Incidences professionnelles et techniques	46 564,88 \$
<b>Total travaux + incidences + contingences</b>	<b>425 906,38 \$</b>

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de trottoirs et une saillie.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'édictées par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 23 mai 2022.

Fin des travaux : plus tard le 21 juillet 2022.

Durée des travaux : 40 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 19 juillet 2019 et en vigueur jusqu'au 18 juillet 2022.(voir pièce jointe)

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 21 avril 2022  
Valérie G GAGNON, 21 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT

Le : 2022-04-21

Ingénieur

Directeur



**Dossier # : 1220709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger Cojalac inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 589 777,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, là ou requis, sur diverses rues locales et artérielle de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 78 875,92 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 24 100 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 692 753,69 \$. Appel d'offres 1103 / 9 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à la compagnie Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 589 777,77 \$, taxes incluses, le contrat 1103, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, là ou requis, sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense de 78 875,92 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 24 100 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 692 753,69 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1220709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger Cojalac inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 589 777,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, là ou requis, sur diverses rues locales et artérielle de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 78 875,92 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 24 100 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 692 753,69 \$. Appel d'offres 1103 / 9 soumissionnaires

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme de réfection routière (P.R.R 2022), la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), sont également prévus dans ce contrat et les dépenses sont assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction de la mobilité dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La construction des trottoirs sur le RAAV relève de la compétence du conseil municipal, l'arrondissement de Montréal-Nord a offert les services de sa division des études techniques afin de réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Cojalac Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 mars au 6 avril 2022 . La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt trois (21) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0359- 21 mars 2022- Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (1225276001).

CE22 0366- 9 mars 2022- Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (1225276001).

Dossier délégué 2220709001- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux pour la reconstruction de sections de trottoirs sur des rues faisant partie du réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2021. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) – Division gestion stratégique des actifs– Appel d'offres public 1103.

CA22 10024 - 7 février 2022 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de sections de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2021. (1210709003).

## DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là ou requis, sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le pourcentage des contingences à prévoir est de 10% . Des incidences sont prévues pour des travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques ainsi que pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux.

## JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis incluant les taxes et corrections au besoin
1- Cojalac inc.	589 777,77 \$
2- Groupe Rock-sols inc (*)	590 799,04 \$ (*)
3- Construction Larotek inc.	592 058,01 \$
4- De Sousa-4042077 Canada inc.	621 173,13 \$

5- Construction Cappa inc.	635 918,10 \$
6- Uniroc Construction inc.	697 783,28 \$
7- Groupe ABF inc.	752 355,58 \$
8- Bordures et trottoirs Mirabex inc.	768 521,64 \$
9- les entreprises Michaudville inc.	824 400, 00 \$
<b>Estimation réalisée à l'interne</b>	<b>615 908,43 \$</b>
Coût moyen des soumissions <i>(total du coût des soumissions / nombre de soumissions)</i>	685 248,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	95 470,67 \$ 16,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute - la plus basse conforme)</i>	234 622,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute- la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	39,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(26 130,66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(4,24) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 280,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,39 %

**Note (\*): soumission non conforme**

Les prix soumis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents administratifs et l' AMP relatifs aux trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés. La soumission de la compagnie Groupe Rock-sols inc a été jugée non conforme en raison de l'invalidité des cautionnements de soumission qui ont été déposés par le soumissionnaire.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, soit la compagnie Cojalac inc détient une attestation de l'Autorité des marchés publics, laquelle est en vigueur depuis le 19 juillet 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Cojalac inc, est le suivant : 5648-3167-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 29 mars 2022.

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation réalisée à l'interne et celle de plus bas soumissionnaire conforme a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 4,24 % inférieur à celui de l'estimation effectuée à l'interne.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, citées dans la rubrique « Description », est de 589 777,77 \$, taxes incluses, pour les travaux.

--

La dépense totale est donc de 692 753,69 \$ taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 24 100 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 78 875,92 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée par :

- L'arrondissement de Montréal-Nord pour un montant de 446 776,03 \$ taxes incluses et sera financée par règlement d'emprunt prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;
- Le service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction de la mobilité pour un montant de 245 977,66 \$ taxes incluses, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est ventilée comme suit :

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 12 900 \$ - Arrondissement
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques (Bell Canada, Énergir, etc ) : 4 000 \$ - Arrondissement
- Laboratoire (contrôle qualitatif) 7 200 \$- SUM

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par l'arrondissement et par le SUM se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire- Arrondissement (taxes incluses)	Coût budgétaire- Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) (taxes incluses)
Travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord (travaux)	368 351,16 \$	0 \$
Travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures sur les rues du RAAV (rues Mont-Joli et Prieur)	0 \$	187 552,97 \$

Assurances , garanties et frais généraux	22 445,23 \$	11 428,42 \$
Total travaux + assurances	390 796,39 \$	198 981,38 \$
Contingences (trottoirs portion locale)- 10%	39 079,64 \$	0 \$
Contingences ( rues Mont-Joli et Prieur)- 20%	0 \$	39 796,28 \$
Incidences	16 900 \$	7 200 \$
<b>Total</b>	<b>446 776,03 \$</b>	<b>245 977,66 \$</b>

La dépense totale assumée par le service de l'urbanisme et de la mobilité est de 245 977,66 \$ taxes incluses, soit un coût net de 224 610,40 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette somme sera financée par le Programme de maintien des infrastructures routières (CM 181156) via le règlement d'emprunt 18-046.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	225	-	-	-	225
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>225</b>

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par la sécurisation des trottoirs est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur..

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 août 2022 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les mesures de sécurité exigées par la CNESST en lien avec le COVID-19 sont connues . Néanmoins, dépendamment du développement de la situation de la COVID-19, les impacts liés à la COVID-19 peuvent être les suivants et ce sans s'y limiter :

- Non respect du délai contractuel inscrit dans les documents d'appel d'offres;
- Retard possible dans l'exécution du contrat;
- Retards possibles dans l'approvisionnement des matériaux (béton, asphalte, etc.);
- Incertitude au niveau de la prévision des mesures gouvernementales en raison de

- la situation qui évolue au jour le jour;
- Risque de report des travaux dépendamment du développement de la situation de la COVID-19;
  - Manque de main d'œuvre (travailleurs, firme d'arpentage, laboratoire etc.).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lien à faire avec le 311

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;
- Début du contrat : juin 2022;
- Fin du contrat : novembre 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominic VACHON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 21 avril 2022  
Dominic VACHON, 21 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salima AOUF  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-04-20

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1229161004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-02 18:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229161004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'utilisation de produits d'hygiène durables contribuent à réduire les répercussions des produits à usage unique. Plus précisément :

- la quantité importante de déchets à usage unique éliminés;
- la quantité d'eau utilisée et les gaz à effet de serre (GES) générés lors de leur production et leur mise en marché (ex. : transport des matières et du produit fini, fabrication, emballage, etc.);
- la quantité de matières premières extraites pour la fabrication des produits à usage unique;
- les difficultés liées au traitement des eaux usées et des rejets nocifs dans la nature (puisqu'ils sont chargés de différents plastiques, matières synthétiques et substances chimiques).

Couches lavables

Un enfant utilise 4 500 à 6 000 couches jetables durant ses premières années de vie. Les couches jetables sont le 3e déchet le plus présent dans les sites d'enfouissement au Québec. Le temps de dégradation d'une couche jetable est estimé à 500 ans.

Produits d'hygiène féminine durables

Tout au long de sa vie, une femme utilisera entre 10 et 15 000 produits menstruels, ce qui équivaut à entre 100 et 150 kilogrammes de serviettes hygiéniques et de tampons. Le temps de dégradation de ces produits est estimé à 450 ans.

Produits d'hygiène personnelle durables

L'incontinence urinaire est une condition qui touche actuellement 3,3 millions de Canadiens,

soit 16 % des hommes et 33 % des femmes de plus de 40 ans. L'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables constitue une alternative plus confortable et moins dommageable pour l'environnement que les produits d'incontinence à usage unique.

Pour tous

Le coût à l'achat peut être un frein à l'adoption de produits d'hygiène durables. L'offre de subvention contribue à en accroître l'accessibilité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 21 10121 - Programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés

- Suivant la première édition du programme de subvention pour les couches lavables pour bébés en 2021-2022, le programme a été bonifié afin d'élargir les produits d'hygiène durables (couches lavables, produits d'hygiène féminine durables et produits d'hygiène personnelle durables) pouvant faire l'objet de subventions.

**DESCRIPTION**

Produits acceptés	<p><u>Couches lavables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couches lavables pour bébé neuves ou d'occasion</li> <li>• Couches piscine lavables</li> <li>• Culottes d'entraînement à la propreté lavables</li> <li>• Adhésion à un service de location de couches lavables</li> <li>• Inserts lavables pour couches</li> </ul> <p><u>Produits d'hygiène féminine durables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe menstruelle réutilisable</li> <li>• serviette hygiénique et protège dessous lavable, culotte menstruelle lavable)</li> <li>• Inserts lavables</li> </ul> <p><u>Produits d'hygiène personnelle durables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Culottes et sous-vêtements pour fuites urinaires et énurésie</li> <li>• Inserts lavables</li> </ul>
Montant remboursable - programme régulier	<p><u>Couches lavables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 % pour l'achat ou la location de couches lavables jusqu'à concurrence de 150\$</li> </ul> <p><u>Produits d'hygiène féminine durables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 % pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables jusqu'à concurrence de 75\$</li> </ul> <p><u>Produits d'hygiène personnelle durables</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 % pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables jusqu'à concurrence de 75\$</li> </ul>
Montant remboursable - tarification sociale	<p><u>Couches lavables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise d'un ensemble de 20 couches lavables neuves directement aux familles (sans avoir à déboursier)</li> </ul> <p><u>Produits d'hygiène féminine durables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables jusqu'à concurrence de 150\$</li> </ul> <p><u>Produits d'hygiène personnelle durables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables jusqu'à concurrence de 150\$</li> </ul>
Non remboursé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• taxes</li> <li>• accessoires (ex: sacs, lingettes, inserts jetables)</li> </ul>
Critères d'admissibilité	<p><u>Pour tous</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être résidant.e. de Montréal-Nord;</li> <li>2. Remettre le formulaire de demande de subvention dûment complété et les pièces justificatives avant le 31 décembre 2022 (pour 2023 : avant le 31 décembre 2023), où jusqu'à épuisement des fonds.</li> <li>3. Engagement à utiliser durant toute leur vie utile ou jusqu'à la propreté les couches lavables acquises ou les produits d'hygiène achetés grâce à la subvention</li> <li>4. Avoir effectué l'achat des produits entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (pour 2023: entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023)</li> <li>5. Effectuer une seule demande par personne ou enfant admissible.</li> </ol> <p><u>Couches lavables</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. L'enfant doit être âgé de moins de 24 mois</li> </ol> <p><u>Tarification sociale</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Pour les ménages à faible revenu une subvention supplémentaire est accordée. Consulter les <u>seuils de faible revenu</u> sur le site de Statistiques Canada</li> </ol>
Documents et pièces justificatives à fournir	<p><u>Pour tous</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formulaire de demande de subvention dûment complété</li> <li>2. Preuve de résidence récente (compte d'électricité, de taxes, de téléphonie ou autre)</li> </ol>

	<p>3. Facture originale d'achat ou de location (l'achat doit avoir été effectué entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (pour 2023: entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023))</p> <p><u>Couches lavables</u></p> <p>4. Preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance, carte d'hôpital ou d'assurance maladie)  5. Preuve d'identité des parents (permis de conduire ou carte d'assurance maladie)  6. Pour un achat de couches d'occasion, une impression d'écran de l'annonce et une preuve de virement bancaire.</p> <p><u>Tarifification sociale</u></p> <p>7. Preuve de faible revenu récente (avis de cotisation de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada)</p>
Détails fonctionnement	<p>Les citoyen.ne.s peuvent déposer leur demande de remboursement, accompagnée des pièces justificatives aux points de services de l'Écoquartier, au BAM ou en ligne sur Montréal.ca.  Les subventions sont accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'au 31 décembre 2022 (pour 2023 : jusqu'au 31 décembre 2023) ou à épuisement des fonds.</p> <p><u>Tarifification sociale - couches lavables</u></p> <p>Les citoyen.ne.s doivent prendre rendez-vous avec la Coop de Solidarité Econord pour déposer leur demande et récupérer leur ensemble de couches.</p>

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces contributions financières seront assumées au budget de la Division Voirie dans l'activité de la gestion des matières résiduelles à la Direction des travaux publics de l'arrondissement comme suit :

Description	2022	2023	Total
1er versement dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention pour 2022 et dans les trente (30) jours suivant la rencontre de démarrage du programme, au plus tard le 30 janvier pour	5 500\$	5 500\$	11 000\$

2023			
2ième versement lors de la réception du rapport de mi-mandat, ou lorsque 50% des subventions auront été accordées	4 400\$	4 400\$	8 800\$
3ième versement lors de la réception du rapport de fin de mandat, ou lorsque 100% des subventions auront été accordées	1 100\$	1 100\$	2 200\$
Total	11 000\$	11 000\$	22 000\$

Il prévoit annuellement :

- 10 000\$ pour les subventions accordées aux familles;
- 1 000\$ pour la coordination du programme.

No engagement : DA Achats+ en cours 2204190014.

## **MONTRÉAL 2030**

Le programme de subventions participe à l'atteinte des objectifs suivants:

- Oser ensemble Montréal-Nord - Objectif 9.1 : améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles
- Plan directeur de la gestion des matières résiduelles - Action 1.1.3 : Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source
- Plan climat - Action 40 : Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles
- Montréal 2030 - Orientation: Accélérer la transition écologique

ADS +

Le programme vise à respecter certains grands principes de l'ADS+. Notons entre autres :

- Plusieurs moyens de soumettre la demande (en personne à différents points de service, en ligne)
- Ateliers d'informations destinées aux familles;
- Ajout d'une tarification sociale au programme

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'Arrondissement et Éconord s'engagent à respecter le protocole de visibilité qui lie les deux parties. En conformité avec ce protocole, l'Arrondissement et Éconord contribueront tous

deux à promouvoir le programme, notamment par:

- la mise en ligne des informations sur Montreal.ca;
- la publication dans leurs réseaux (médias sociaux, InfoNord et stèles);
- le partage auprès de partenaires locaux;
- l'affichage dans les lieux publics;
- la présentation du programme lors d'événements;
- la réalisation d'un à deux ateliers de sensibilisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Mai 2022:
  - Signature de la convention
    - Rencontre de démarrage avec l'organisme
    - Lancement du programme
  - Septembre 2022 : Rencontre de suivi
  - Décembre 2022: Rencontre de fin de mandat et bilan
  - Janvier 2023 : Rencontre de démarrage
  - Juillet 2023 : Rencontre de suivi
  - Décembre 2023: Rencontre de fin de mandat et bilan

Le mandat prend fin le 31 décembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE  
Agente de recherche

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1225190002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2022 » qui aura lieu le 24 juin 2022 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2022 » qui aura lieu le 24 juin 2022 au parc Aimé-Léonard;  
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:44

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1225190002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2022 » qui aura lieu le 24 juin 2022 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* . Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement, pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

L'organisme Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) en partenariat avec le Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord, la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, la Société Saint-Jean-Baptiste, section Henri-Bourassa, les Artistes en art visuel du nord Montréal (AAVNM) et l'organisation du hockey mineur de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord, dépose une demande de soutien financier de 10 000 \$ dans le cadre *des projets spéciaux et de tenue d'événement public* , pour l'organisation et la coordination de la « Fête nationale du Québec – volet familial » qui aura lieu le 24 juin prochain au parc Aimé-Léonard, de 11 h à 16 h 30 , sous la thématique de Notre langue aux mille accents .

Le projet déposé par la l'organisme Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord répond à l'objectif des articles 7.5.1.1.a et 7.5.1.1.c de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement soit de « soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant » et « appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10122 (11 mai 2021) : Entériner une contribution financière de 10 360 \$ à la Société

Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui a eu lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme

**CA19 10306** (26 juin 2019) : Entériner une contribution financière de 7 900 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2019 » qui a eu lieu le 24 juin 2019 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**CA18 10 240** (4 juin 2018) : Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2018 » qui aura lieu le 24 juin 2018 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## DESCRIPTION

Cet événement est né d'une demande de l'arrondissement afin d'organiser le volet familial de la fête nationale du Québec. Les dernières éditions en présentiel ont remporté un franc succès. Tout près de 4 000 personnes y assistent chaque année. Les familles de l'arrondissement ainsi que les aînés et les nouveaux arrivants sont ciblés par l'activité. En plus du partenariat entre les différents organismes, le projet fait appel à plusieurs autres ressources du quartier pour la réalisation de la programmation et pour leur montage financier, exemple :

Long et McQuade  
Caisse Desjardins  
Mouvement national des Québécoises et Québécois

Cette collaboration permet de tisser des liens entre les organismes et de favoriser l'entraide et la concertation.

L'organisme promoteur et ses partenaires sont reconnus depuis plusieurs années. Cette demande de subvention a été accompagnée d'une demande de captation à la salle Oliver Jones, d'une demande de prêt de matériel ainsi que d'une demande de soutien promotionnel. Le délai de dépôt pour la demande de subvention respecte les règles et la procédure précisées à l'article 8.2 de la Politique de reconnaissance.

Diverses activités seront offertes gratuitement aux citoyens : structures gonflables, activités protocolaires, kiosque alimentaire, activités culturelles participatives, patrimoniales, historiques et écologiques, kiosques d'organismes, prestations artistiques.

En cas d'intempérie, l'événement sera annulé en tout ou en partie selon ce que les conditions météorologiques permettront.

Les activités organisées demandent un prêt de matériel important dont les marquises de l'arrondissement, des tables, des chaises, des rallonges électriques, des recouvres-fils, l'habillage de la scène, plusieurs barricades, des panneaux perforés, des poubelles, des bacs de recyclage, des dossards, des lavabos sans contact, des génératrices et une remorque à eau potable. L'événement demande également l'accès à l'ensemble de la capacité électrique du parc, l'utilisation du chalet de parc et des toilettes chimiques louées par l'arrondissement dans le cadre des festivités du 23 juin.

Ces demandes représentent des dépenses suivantes pour l'arrondissement:

Total estimé d'environ 25 000\$ en dépenses de service pour les directions CSLDS et Travaux Publics et la division des communications.

- 14 000 \$ en valeur locative de matériel;
- 9 000 \$ en service;
- 2 000 \$ pour le soutien promotionnel (incluant la publicité de 1 100 \$ du Guide);

## **JUSTIFICATION**

Cette année, l'organisme prévoit des dépenses de 16 270\$ pour l'organisation de cet événement.

- 10 600 \$ de frais relatifs à la désinfection, aux kiosques, à l'animation et au spectacle;
- 4 170 \$ de frais de publicité;
- 1 500 \$ de frais de gestion.

Subventions attendues:

L'organisation prévoit amasser 14 200 \$ en dons, commandites et subventions autres que ce qui est demandé à l'arrondissement:

- 4 200 \$ en subventions MNQ;
- 10 000 \$ Arrondissement;
- 2 070 \$ en commanditaires et dons.

Les promoteurs demandaient à l'arrondissement un soutien financier de 10 000 \$, ainsi qu'un soutien promotionnel et logistique pour la tenue de leur événement, comme décrit au plan de communication.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement.

## **MONTREAL 2030**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Environ cinq mille (4000) participants assisteront à cet événement à caractère familial.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La capacité du site ainsi que les activités offertes seront évaluées en fonction des règles de la Direction de la santé publique en vigueur au moment de l'événement. Des dépenses supplémentaires pour le promoteur liées à l'application des mesures en vigueur sont possibles mais peu probables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication a été soumis à l'arrondissement par le promoteur. Ce plan prévoit l'impression d'affiches, l'utilisation des différents outils de communications de l'arrondissement

ainsi que l'achat d'une page dans le Guide de Montréal-Nord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Agnès GUICHARD  
Chef de division culture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2022-04-25



**Dossier # : 1229161003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la sensibilisation et les interventions citoyennes à effectuer dans le cadre du Plan de contrôle de l'herbe à poux pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 6 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la sensibilisation et les interventions citoyennes à effectuer dans le cadre du Plan de contrôle de l'herbe à poux pour les années 2022 et 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-02 18:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1229161003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la sensibilisation et les interventions citoyennes à effectuer dans le cadre du Plan de contrôle de l'herbe à poux pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'herbe à poux constitue la plus grande cause d'allergies saisonnières. Elle est responsable d'environ 75% des symptômes d'allergies. 1 québécois sur 8 souffre de rhinite allergique ce qui provoque un impact sur le rendement et l'absentéisme au travail et/ou scolaire, perturbe la pratique de loisirs et d'activités sportives. Les pollens allergènes coûtent à la société québécoise entre 157M\$ et 240 M\$. Leur présence est en constante augmentation, dû à l'allongement de la saison pollinique, conséquence des changements climatiques.

Dans le cadre de la *Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)*, l'arrondissement se dotera d'un plan de contrôle de l'herbe à poux afin de mettre en place les conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de ses citoyens. Compte tenu que la propagation de l'herbe à poux est décuplée par la prolongation de la période pollinique dû aux changements climatiques, l'arrondissement souhaite également prendre action afin d'augmenter la résilience climatique sur son territoire.

Le projet de Plan de contrôle de l'herbe à poux est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le contrôle de l'herbe à poux doit être une responsabilité commune, il est donc important de faire connaître l'herbe à poux, expliquer le plan de contrôle et inciter à l'action.

Dans le cadre du plan de contrôle de l'arrondissement, différentes stratégies d'intervention seront adoptées, notamment la sensibilisation et la communication grand public. L'arrondissement souhaite octroyer un mandat sur deux ans à la Coop de solidarité Éconord afin de réaliser des interventions, avec, et auprès, des citoyens de Montréal-Nord.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière sera imputée au budget fonctionnement de la division des parcs à la direction des travaux publics comme suit :

Description	2022	2023	Total
1er versement dans les trente (30) jours de la signature de cette présente Convention.	2 000\$	-	2 000\$
2ième versement à la remise du rapport de fin de mandat, au plus tard le 15 octobre 2022, à la satisfaction du Responsable.	1 000\$	-	1000\$
3ième versement, suivant la rencontre de démarrage de la saison, au plus tard le 1er mai 2023.	-	2 000\$	2 000\$
4ième versement, à la remise du rapport de fin de mandat, au plus tard le 15 octobre 2022, à la satisfaction du Responsable.	-	1 000\$	1 000\$
<b>Total</b>	<b>3 000\$</b>	<b>3 000\$</b>	<b>6 000\$</b>

La direction des travaux publics recevra une aide financière au montant de 70 000\$ du ministère de la Santé et des services sociaux dans le cadre du volet santé du plan pour une économie verte (PEV 2030) pour nous soutenir dans le projet "Plan de contrôle de l'herbe à poux" (référence GDD 1229161005) et la dépense du présent dossier sera assumée par cette subvention.

No engagement 2022 : DA Achats+ en cours 2204190013.

### MONTRÉAL 2030

Le présent projet s'inscrit en continuité avec Montréal 2030 "Accélérer la transition écologique" :

- Plan climat : *Action 1 : Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers*
- Oser Ensemble Montréal-Nord : *Action 9.3. Sensibiliser les citoyens aux enjeux*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'Arrondissement et la Coop de solidarité Éconord s'engagent à respecter le protocole de visibilité qui lie les deux parties. En conformité avec ce protocole, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au contrôle de l'herbe à poux, l'Arrondissement et Éconord s'engagent à mener différentes actions de communications, notamment :

- la rédaction d'une fiche d'information qui sera publiée dans l'InfoNord (Bulletin de l'arrondissement) et sur le site Internet de l'arrondissement;
- la diffusion de publications dans les réseaux sociaux respectifs (Juin, juillet et août);
- la réalisation d'affichettes de sensibilisation qui seront plantées où des interventions ont été réalisées (saillies et parcours linéaire);
- des relations médias;
- l'impression d'accroche-portes qui seront distribués par les inspecteurs de l'arrondissement et la brigade verte lorsque la présence d'herbe à poux est constatée

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2022 : Octroi d'une contribution à l'organisme

- Juin, juillet et août 2022 : Interventions sur le terrain. Notamment :
  - Réalisation d'une à deux corvée d'arrachage de l'herbe à poux, dont une le long du parcours linéaire;
  - Sensibilisation citoyenne lors d'événements et fêtes municipales et/ou dans les lieux publics via la tenue de kiosques;
  - Distribution d'accroches portes/avis par une brigade verte particulièrement sur les terrains où les brigades constatent de l'herbe à poux. Il serait possible d'identifier l'herbe à poux avec un ruban rouge, une étiquette ou tout autre moyen sur les propriétés où elle est présente.
- Octobre 2022: Bilan de l'organisme
- Avril 2023 : rencontre de démarrage de la saison 2023
- Juin, juillet et août 2023 : Interventions sur le terrain. Notamment :
  - Réalisation d'une à deux corvée d'arrachage de l'herbe à poux, dont une le long du parcours linéaire;
  - Sensibilisation citoyenne lors d'événements et fêtes municipales et/ou dans les lieux publics via la tenue de kiosques;
  - Distribution d'accroches portes/avis par une brigade verte particulièrement sur les terrains où les brigades constatent de l'herbe à poux. Il serait possible d'identifier l'herbe à poux avec un ruban rouge, une étiquette ou tout autre moyen sur les propriétés où elle est présente.
- Octobre 2023: Bilan de l'organisme



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-04-12

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1223602004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 3 680 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour le projet de sensibilisation à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis du secteur Nord-Est, pour les avenues Jubinville, Lapierre et Matte, par la mise en place de kiosques de sensibilisation, à compter du 15 mai 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 680 \$, à Coop de solidarité Éconord pour le projet de sensibilisation à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis du secteur Nord-Est, par la mise en place de kiosques de sensibilisation à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Jubinville, Lapierre et Matte;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-21 19:29

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223602004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 3 680 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour le projet de sensibilisation à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis du secteur Nord-Est, pour les avenues Jubinville, Lapierre et Matte, par la mise en place de kiosques de sensibilisation, à compter du 15 mai 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En collaboration avec les organismes du milieu, l'arrondissement a mis sur pied en 2019 un plan d'action propreté concerté dans le secteur Nord-Est.

La mise sur pied d'un projet pilote d'installation de conteneurs semi-enfouis dans 3 rues du secteur Nord-Est est une des nombreuses actions retenues dans ce plan d'action concerté.

À noter que ces conteneurs semi-enfouis donneront la possibilité aux citoyens d'y déposer leurs matières résiduelles en tout temps, sans restriction d'horaire. Cela devrait donc permettre de résoudre le problème de dépôts illégaux de matières résiduelles sur le domaine public, lequel est possiblement lié au manque d'espace dans les appartements pour l'entreposage de ces matières.

Deux premiers îlots de 3 conteneurs semi-enfouis ont été installés en octobre 2020 sur l'avenue Jubinville. D'autres îlots ont été installés au printemps 2021 sur les rues Lapierre et Matte.

L'implantation de ces nouveaux outils de collecte induit des changements majeurs dans la gestion des matières résiduelles. L'arrondissement souhaite accompagner les citoyens du secteur dans la gestion de ce changement, en soutenant les actions de sensibilisation déjà menées par les organismes partenaires.

À cet effet, l'arrondissement a confié à l'organisme Coop de solidarité Éconord, un organisme du milieu impliqué dans le plan d'action propreté du Nord-Est, un mandat pour sensibiliser les citoyens à une meilleure utilisation de ces futurs conteneurs semi-enfouis par la mise en place de kiosques de sensibilisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 21 10049 : Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour

les avenues Lapierre et Matte et approuver le projet de convention à intervenir.

## DESCRIPTION

La contribution financière de l'arrondissement de Montréal-Nord permet de rémunérer la mise en place des kiosques de sensibilisation à compter du 15 mai 2022.

L'organisme aura pour mandat de:

- Sensibiliser et informer les citoyens sur les meilleures pratiques (respect des consignes) lors du dépôt des matières résiduelles dans les bacs semi-enfouis des avenues Lapierre et Matte;
- S'assurer que les citoyens ne déposent pas les matières suivantes autour des bacs semi-enfouis:
  - Encombrants valorisables (meubles et autres);
  - Encombrants non valorisables (matelas, meubles rembourrés...)
  - Pneus, TV et autres matières
  - Sacs d'ordures ménagères
  - Résidus verts
  - Toutes les autres matières résiduelles

L'objectif est d'avoir l'espace autour des bacs semi-enfouis libre de tout déchets.

## JUSTIFICATION

Le projet de sensibilisation citoyenne pour la propreté permettra d'améliorer notre performance environnementale en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, la sensibilisation des résidents à l'importance de la propreté et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis.

Aussi, cela permettra de contribuer à réduire les dépôts illégaux de matières résiduelles autour des conteneurs semi-enfouis et de permettre leur meilleure utilisation.

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 "Oser ensemble Montréal-Nord".

Nous référons à l'action 9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution de 3 680 \$ sera imputée au budget de fonctionnement de la division Voirie à la Direction des travaux publics comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT	2022
1er versement (40%) au 15 mai 2022	1 472 \$
2ième versement (40%) 1er juillet 2022	1 472 \$
3ième versement (20%) 1er août 2022 à la remise du rapport final	736 \$
<b>Total</b>	<b>3 680 \$</b>

En 2021, la direction de la gestion des matières résiduelles (DGMR) a octroyé un montant de

25 000\$ pour les projets de sensibilisation reliés aux conteneurs semi-enfouis mis en place sur notre territoire. Un virement budgétaire proviendra de la DGMR pour assumer cette dépense.

No d'engagement : DA Simon 724420.

## **MONTRÉAL 2030**

Cette contribution financière permet d'encourager les bons comportements en matière de saine gestion des matières résiduelles et de sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du plan stratégique 2016-2025 "Oser ensemble Montréal-Nord".

Nous référons à l'action 9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

mai et juin 2022

- Rencontre de démarrage du mandat;
- Mobilisation citoyenne;
- Rencontres de suivi.

Juillet 2022

- Information et accompagnement des citoyens sur l'utilisation des conteneurs semi-enfouis;
- Rencontres de suivi.

Août 2022

- Remise et acceptation du rapport d'activité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general

#### ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-04-13



**Dossier # : 1223573013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'organisation du 38e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu en octobre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Associazione Basilucania di Montréal inc. pour l'organisation du 38e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu en octobre 2022 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:41

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223573013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'organisation du 38e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu en octobre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'organisation du 38e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 386731 (ASSOCIATION BASILUCANIA DE MONTRÉAL INC.)

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2022-04-26



**Dossier # : 1227161004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire English-Montreal (EMSB), concernant la réalisation d'un projet de verdissement sur la propriété de la commission scolaire - Campus-Pie-IX.

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire English-Montreal (EMSB), concernant la réalisation d'un projet de verdissement sur la propriété de la commission scolaire - Campus Pie-IX.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-02 18:41

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227161004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire English-Montreal (EMSB), concernant la réalisation d'un projet de verdissement sur la propriété de la commission scolaire - Campus-Pie-IX.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier ne porte que sur l'accès au terrain de la Commission scolaire English-Montréal pour la réalisation des travaux par La Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI).

L'îlot ceinturé par les rues Monselet et Martial, de l'avenue de Gariépy et du boulevard Pie-IX est surnommé Campus Pie-IX. Cet îlot est occupé principalement par des institutions publiques. Presque entièrement minéralisé, il constitue un important îlot de chaleur.

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) est un organisme à but non lucratif qui, depuis près de 30 ans, met en place des stratégies de verdissement en milieu urbain sur les terrains privés et institutionnels. Un arbre à la fois, ses projets visent à accroître significativement la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population.

La SOVERDI a soumis, à la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Montréal-Nord, une demande de contribution financière pour la réalisation d'un projet de verdissement dans le secteur du Campus Pie-IX. Il s'agit de verdir une surface de 1245 m<sup>2</sup> sur un terrain de la Commission scolaire English-Montréal et une surface minérale de 425 m<sup>2</sup> sur un terrain du Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Accorder une contribution financière de 124 205 \$, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), pour la réalisation d'un projet de verdissement sur une superficie de 1245 m<sup>2</sup> sur un terrain de la Commission scolaire English-Montréal (école Galiléo), pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.** Séance ordinaire du lundi 7 février 2022. Résolution: CA22 10 014.

**DESCRIPTION**

Les travaux de verdissement planifiés sont essentiellement financés par le gouvernement fédéral, l'arrondissement de Montréal-Nord et autres sources de financements diverses.

La contribution de la Commission scolaire English-Montreal constitue à la mise à la disposition de sa propriété le long du boulevard Pie-IX pour ce projet de verdissement aux bénéfices de la communauté.

Dans ce contexte, la responsabilité du chantier est remise à l'arrondissement et son partenaire, La Soverdi, qui a obtenu la contribution financière pour la réalisation du projet.

#### **JUSTIFICATION**

Il est approprié que la Commission scolaire English-Montreal se décharge de la responsabilité du chantier dans le contexte présenté.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun fond supplémentaire ne sera injecté dans le projet.

#### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fois que l'ensemble des projets du Campus-Pie-IX sera complété, vers la fin de l'année 2022, une inauguration du nouvel ensemble avec tous les partenaires pourra avoir lieu.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux débutent le 16 mai 2022.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BEAUDRY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-04-20

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1223602003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 14 mai 2022 et le 3 septembre 2022 et autoriser le chef de section - soutien général à signer ladite entente.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 14 mai 2022 et le 3 septembre 2022;

ET QUE soit autorisé le chef de section - soutien général à signer ladite entente.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-07 13:15

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223602003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 14 mai 2022 et le 3 septembre 2022 et autoriser le chef de section - soutien général à signer ladite entente.

**CONTENU****CONTEXTE**

ARPE-Québec est l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec. Cet organisme de gestion à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC, offre aux Québécois un programme de récupération et de valorisation des produits électroniques depuis juillet 2012. Cet organisme dispose d'un vaste réseau de points de dépôts officiels, où il est possible de déposer gratuitement ses vieux produits électroniques pour qu'ils soient recyclés de façon sûre, sécuritaire et écologique. En 2018, ARPE-Québec estime avoir collecté 21 387 tonnes de produits électroniques en fin de vie.

L'arrondissement souhaite s'associer avec ARPE-Québec afin d'offrir aux citoyens et aux entreprises nord-montréalaises une journée de collecte spéciale de leurs appareils électroniques désuets. D'autres villes (notamment Québec, Laval) et arrondissements de la ville de Montréal (Ville-Marie) ont déjà mis en place ce type de partenariat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les deux journées de collectes spéciales auront lieu aux mêmes temps et endroits que la collecte annuelle des résidus domestiques dangereux (RDD), soit :

- le samedi 14 mai 2022 dans le stationnement de l'aréna Garon (11212, avenue Garon)
- le samedi 3 septembre 2022 à l'espace de stationnement de l'école Henri-Bourassa (6051, boulevard Maurice-Duplessis).

## JUSTIFICATION

Les collectes sont gratuites pour les citoyens et les entreprises. Les produits et appareils collectés seront récupérés et valorisés par ARPE-Québec.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ces journées de collectes spéciales visent à :

- sensibiliser les citoyens à l'importance du recyclage responsable des piles et batteries, des lampes au mercure et des produits électroniques;
- détourner ces matières des lieux d'enfouissement;
- réduire les dépôts illégaux des écrans et appareils électroniques sur le domaine public;
- Inciter la population à mieux se départir de leurs matières résiduelles qui ne vont pas dans les bacs de recyclages et les ordures ménagères;
- Augmenter la participation des résidents et des commerçants aux différentes collectes sélectives.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera mise en place par l'arrondissement afin de faire connaître les deux journées de collectes spéciales des produits électroniques.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2022: Signature de l'entente

Avril - mai 2022 :

- Communication sur l'événement du 14 mai 2022 à travers les différents supports d'information de l'arrondissement
- Relais de l'information par l'Éco-quartier de Montréal-Nord

Août - septembre 2022:

- Communication sur l'événement du 3 septembre 2022 à travers les différents supports d'information de l'arrondissement
- Relais de l'information par l'Éco-quartier de Montréal-Nord

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la



conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general

**ENDOSSÉ PAR**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-04-05



**Dossier # : 1223496003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Mme Maryeme Ziane et M. Mohammed Hassani, une partie de ruelle située au nord du boulevard Henri-Bourassa, côté est du boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 50,1 m <sup>2</sup> , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-06 Mandat : 21-0215-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maryeme Ziane et M. Mohammed Hassani aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 767 523 du cadastre du Québec, d'une superficie de 50,1 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-04 09:12

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223496003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Mme Maryeme Ziane et M. Mohammed Hassani, une partie de ruelle située au nord du boulevard Henri-Bourassa, côté est du boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 50,1 m <sup>2</sup> , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-06 Mandat : 21-0215-T

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande de Mme Maryeme Ziane et M. Mohammed Hassani (collectivement l'« Acquéreur ») manifestant leur désir d'acquérir une partie de ruelle (l'« Immeuble »), connue et désignée comme étant le lot 2 767 523 du cadastre du Québec, le tout montré, à titre indicatif, sur les plans A et P ci-joints.

La ruelle a été décrétée fermée suivant le Règlement n<sup>o</sup> 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord, adopté le 22 juin 1999.

La vente de cette partie de ruelle permettra à l'Acquéreur d'intégrer ce lot à sa propriété sise au 5001, boulevard Henri-Bourassa Est aux fins d'agrandissement de cour latérale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par les autorités municipales compétentes d'un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Acquéreur l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 767 523 du cadastre du Québec, d'une superficie de 50,1 m<sup>2</sup>, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions à l'acte.

Le prix de vente de l'Immeuble a été établi à 1 \$ conformément au règlement numéro 1653 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord.

L'acte de vente prévoit la création d'une servitude d'utilités publiques sur l'Immeuble, pour en

permettre l'usage par les sociétés Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Énergir.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes pour approbation pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot.
- Ce terrain est jugé non requis par les intervenants municipaux concernés.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente.

Le conseil d'arrondissement a compétence pour approuver ce projet d'acte de vente, et ce, conformément au *Règlement 02-002*, Section I - Délégation à tous les conseils d'arrondissement, Paragraphe 1, Alinéa 8 - La vente des terrains constitués de l'assiette d'anciennes ruelles fermées par un règlement d'une ancienne ville avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

Le produit de la vente sera comptabilisé conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisque celui-ci concerne la vente d'une partie de ruelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aurait comme conséquence que la Ville conserve la gestion et la responsabilité de cette partie de ruelle non ouverte.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le conseil d'arrondissement.

Signature de l'acte de vente par les parties.

Publication du projet d'acte au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière

de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Fanny BOURSIER-BARBEAU, 20 avril 2022

Jérôme VAILLANCOURT, 20 avril 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie BOHEMIER  
c/d transactions immobilières

Le : 2022-04-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Approuvé le :** 2022-05-02

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2022-05-02



**Dossier # : 1227606009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2022.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mars 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-27 16:15

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227606009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 097 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2022.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-04-26





**Dossier # : 1227606010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2022.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-28 13:47

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227606010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 098 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mars 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-04-26



**Dossier # : 1223573012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 300 \$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 21 mai 2022, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 21 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223573012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 300 \$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 21 mai 2022, à même le budget de représentation des élus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10118: Autoriser une dépense de 300 \$, taxes incluses, auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 23 mai 2020, à même le budget de représentation des élus.

CA19 10211: Autoriser une dépense de 300 \$, taxes incluses, auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 18 mai 2019, à même le budget de représentation des élus.

CA18 10198: Autoriser une dépense de 300 \$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 19 mai 2018.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 300 \$, toutes taxes incluses, auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 23 mai 2020, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2020.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.  
Fournisseur: 136381.

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2022-04-26





**Dossier # : 1229171002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la participation de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, au projet de coopération franco-québécois « Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative » qui se déroulera à Évry-Courcouronnes, en France du 29 mai au 2 juin 2022.

QUE soit autorisée la participation de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, au projet de coopération franco-québécois « Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative » qui se déroulera à Évry-Courcouronnes, en France du 29 mai 2022 au 2 juin 2022;  
QUE M. Abdelhaq Sari soit autorisé à effectuer les dépenses additionnelles que pourrait nécessiter son séjour en France jusqu'à concurrence de 1 000 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2022-05-03 18:28

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229171002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la participation de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, au projet de coopération franco-québécois « Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative » qui se déroulera à Évry-Courcouronnes, en France du 29 mai au 2 juin 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord est invité à participer à un projet de coopération franco-québécois « **Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative** » proposé par le YMCA Montréal dont le projet a été soumis et accepté par le Ministère des relations internationales et de la francophonie aux fins de l'obtention d'une subvention provenant du fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.

À la demande de madame Christine Black, mairesse d'arrondissement, le conseiller en éthique des élus a été consulté. Après analyse, le conseiller à l'éthique pour la Ville conclut qu'il n'y voit aucun conflit d'intérêts à accepter de participer à cette mission à l'invitation du YMCA (Montréal) même si le Conseil d'arrondissement a pu accorder antérieurement une subvention au YMCA ou même si le Conseil d'arrondissement aura à traiter éventuellement diverses demandes du YMCA.

L'arrondissement de Montréal-Nord a désigné madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement et monsieur Abdelhaq Sari, conseiller de ville pour le représenter pour cette mission.

D'autres intervenants œuvrant à la réussite scolaire sur le territoire de Montréal-Nord participeront également à cette mission notamment un représentant du réseau Saint Léonard et Anjou du centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île, un représentant de la Table concertation Montréal-Nord et deux représentants d'YMCA de Montréal;

Durant la mission, la délégation de l'arrondissement de Montréal-Nord participera à des séances de travail avec la Ville Évry-Courcouronnes les 30 et 31 mai 2022 et assistera à une présentation des Cités Éducatives Françaises le 1<sup>er</sup> juin 2022. Il est possible que l'arrondissement de Montréal-Nord fasse une visite à la délégation du Québec à Paris durant son séjour.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Cette mission s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'expertise des intervenants qui œuvrent pour la réussite scolaire. Elle offre une occasion unique à l'arrondissement de Montréal-Nord de s'enrichir de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques implantés en France, lesquels ont pu soutenir le réseau de la réussite scolaire française dans sa volonté de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

La Ville Évry-Courcouronnes, qui est l'hôte de cette mission, bénéficie du label d'excellence « Cités éducatives ». En effet les cités éducatives constituent un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État en France et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Dans le cadre de ce projet, le YMCA Montréal bénéficie d'une subvention de 11 700 \$ et propose aux six (6) participants un remboursement de dépenses de 1 950 \$ par personne sur présentation de pièces justificatives. La Ville d'Évry-Courcouronnes propose également d'assumer les frais d'hébergement et les frais de transport sur les lieux.

## **JUSTIFICATION**

se référer à la rubrique précédente

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le conseil d'arrondissement autorise M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville à effectuer les dépenses additionnelles que pourrait nécessiter son séjour en France jusqu'à concurrence de 1 000 \$. L'arrondissement effectuera un remboursement sur présentation de factures.

## **MONTRÉAL 2030**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-04-28



**Dossier # : 1228315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer trois demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la Création et la consolidation d'espaces jeunesse montréalais et autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relativement aux deux projets dont l'arrondissement est porteur.

QUE soit autorisé le dépôt de trois demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la création et la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour la réalisation des projets suivants :

- Réfection et agrandissement du chalet du parc Saint-Laurent- Arrondissement
- Transformation du terrain de planche à roulettes en terrain de basket-ball au parc Pilon- Arrondissement
- Action Jeunesse Nord-Est -UN ITINÉRAIRE POUR TOUS – 2022

ET QUE soit autorisé le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relativement aux deux projets dont l'arrondissement est porteur.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-02 18:41

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228315001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer trois demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la Création et la consolidation d'espaces jeunesse montréalais et autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relativement aux deux projets dont l'arrondissement est porteur.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour faire face à la montée de violence à Montréal au cours de la dernière année, laquelle a suscité l'inquiétude de la population, un nouveau **comité stratégique en sécurité urbaine** a été mis en place. Ce comité regroupe la Ville de Montréal et le MSPQ. Un budget de 8 M\$ sur 4 ans (2022-2026) est disponible, dont 2 M\$ pour financer des projets structurants dès juin 2022.

Dans le cadre des travaux de ce comité stratégique, le ministère de la Sécurité publique a effectué des consultations auprès de partenaires (institutionnels et communautaires) afin de connaître les besoins potentiels quant à l'occupation de l'espace public afin de soutenir, pour 2022-2023, la création et la consolidation de projets en lien avec la jeunesse.

C'est ainsi que le ministère de la Sécurité publique en collaboration avec la Ville de Montréal ont décidé de mettre en place des actions qui augmenteront le sentiment de sécurité de la population et qui réduiront le risque que des événements violents se produisent. Cette enveloppe budgétaire vise à offrir aux jeunes montréalais une plus grande variété et quantité d'activités ainsi qu'à mettre à leur disposition des infrastructures pour les accueillir. Il est également souhaité que les organismes soient en mesure de développer les initiatives, les services et les interventions dont requièrent les milieux montréalais déterminés comme prioritaires.

Les **objectifs spécifiques** des investissements sont :

- soutenir une (ré) appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence (installations temporaires);
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles (bonification de services);
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse (infrastructures)

Afin de bénéficier du programme, l'Arrondissement doit adopter une résolution qui (1) autorise

le dépôt de 3 demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la création et la consolidation d'espaces jeunesse montréalais et (2) autoriser une personne responsable à signer tout engagement relatif. Les formulaires de demande complétés sont en pièce jointe.

L'arrondissement a pris connaissance du Guide du programme, déclare adhérer aux objectifs et modalités du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

## DESCRIPTION

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement et ses partenaires communautaires ont fait le choix de déposer collectivement trois demandes d'aides financières pour des projets distinctes. Ces trois projets sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Projet	Objectif du projet	Coût
<b>Réfection et agrandissement du chalet du parc Saint-Laurent- Arrondissement</b>	<p>Les objectifs visés par ce projet sont de :</p> <p>a) Favoriser le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens à leur quartier par des équipements de proximité.</p> <p>b) Dynamiser la vie sociale et culturelle des jeunes du secteur desservi.</p> <p><b>Améliorer la sécurité dans le parc Saint-Laurent (secteur centre) ainsi que la perception du sentiment de sécurité des citoyensTQMN en collaboration avec l'arrondissement (DDS + DAUSE)- Comité RUI-PANE</b></p>	2M \$ (Avec étalement sur deux ans)
<b>Transformation du terrain de planche à roulettes en terrain de basket-ball au parc Pilon- Arrondissement</b>	<p>Les objectifs visés par ce projet sont de :</p> <p>a) Réduire le déficit d'installations sportives récréatives accessibles aux jeunes dans les divers secteurs géographiques de l'arrondissement.</p> <p>b) Favoriser la pratique libre du basket-ball dans le secteur ouest de l'arrondissement</p>	220 000 \$
<b>Action Jeunesse Nord-Est - UN ITINÉRAIRE POUR TOUS – 2022</b>	<p>Les objectifs visés par ce projet sont de :</p> <p>a) renforcer les connaissances et les compétences de 120 jeunes filles et garçons évoluant dans le Nord-Est de Montréal-Nord en gestion de problèmes sans violence.</p> <p>b) Réduire de 20% sur l'espace d'un an</p>	118 900 \$

	<p>l'intensité des facteurs de risque chez les 120 jeunes suivis au profit du développement de facteurs de protection.</p> <p>Sur un an, améliorer le sentiment de sécurité dans le quartier de 300 jeunes et adultes évoluant dans le Nord-Est de Montréal-Nord, en ce qui concerne la violence commise et subie chez les jeunes.</p>	
--	--	--

## JUSTIFICATION

Selon le Profil de la criminalité, publié par le Poste de quartier 39, en septembre 2020, en 2019, 1 096 personnes résidentes du territoire desservi par le PDQ 39 ont été mises en cause, avec un taux de 13,0 prévenus par 1 000 résidents. Outre le secteur Nord-Est, les secteurs Centre et Ouest du territoire vivent également des problématiques particulières en matière de violence. Le Portrait de la violence commise et subie chez les jeunes de l'arrondissement de Montréal-Nord : enjeux, pistes de solutions et recommandations (2e édition) produit par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), en décembre 2021, corrobore ce fléau. Ce type de crime rassemble les données relatives aux victimes et aux auteurs présumés des crimes contre la personne et de la violence physique et armée chez les jeunes nord-montréalais. Selon ce même document, le PDQ 39 dénombre 22,3 prévenus juvéniles par 1000 adolescents, le plaçant au 5e rang du taux le plus élevé pour cette catégorie. Ces trois demandes de financement de par leur nature permettront d'avoir un impact positif sur les facteurs de risque et sur les facteurs de protection associés à la violence chez les jeunes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme de soutien à la création et la consolidation d'espaces jeunesse montréalais donne la possibilité de financer les rubriques budgétaires suivantes : ressources humaines, équipement, étude technique (tout besoin pertinent jugé nécessaire dans les projets). Les projets d'infrastructures sont 100 % admissibles.

Les projets retenus collectivement par l'arrondissement et ses partenaires totalisent un coût global de 2 338 900 \$ dont 2 220 000\$ pour deux projets d'infrastructures.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces demandes d'aide financière auront pour impact de :

- Contribuer efficacement à endiguer diverses formes d'errance, de violence, notamment la violence armée, documentée sur le territoire nord-montréalais.
- Favoriser le développement de liens sociaux, et intergénérationnels, dans une perspective d'inclusion et de relations interculturelles harmonieuses.
- Réduire le nombre d'incidents de violence sur le territoire et ainsi améliorer le sentiment de sécurité dans le quartier

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le bénéficiaire du financement doit s'engager à utiliser l'aide financière sur une période maximale de douze mois à partir de la date de signature de l'entente de contribution. La date limite pour le dépôt de la demande d'aide financière au programme est le 22 avril 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Soumaila KAFANDO  
Conseiller en planification (professionnel  
classe 2)

**ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2022-04-29





**Dossier # : 1227987001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-21 19:33

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227987001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord a procédé à une comparaison de certains articles de délégation de pouvoirs relativement à la gestion des ressources humaines dans les Règlements de délégation des autres arrondissements.

L'arrondissement souhaite modifier certains articles de son Règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés relativement à la gestion des ressources humaines pour s'harmoniser avec les délégations des autres arrondissements en la matière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite modifier les articles 10 et 26 du Règlement RGCA05-10-0006 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

L'article 10 nécessite une modification afin de retirer la délégation accordée au fonctionnaire de niveau 3. Ainsi, les fonctionnaires de niveau 1 et 2 sont les seuls habilités à résilier les contrats de travail, à rétrograder ou à mettre à pied un fonctionnaire ou un employé qui est un salarié représenté par une association accréditée au sens du Code du travail.

Le congédiement étant une mesure importante, il est proposé de consacrer un paragraphe entier afin de le spécifier. Ainsi, le congédiement de tout fonctionnaire ou employé, à l'exception des fonctionnaires de niveau 2, est délégué au fonctionnaire de niveau 1, qui doit exercer ce pouvoir, sur avis, le cas échéant, du fonctionnaire de niveau 2 de qui il relève.

Par ailleurs, l'article 26 nécessite une modification afin de refléter le changement de nom de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs pour la Direction des services administratifs. .

**JUSTIFICATION**

La modification de l'article 10 permet de clarifier le pouvoir délégué aux fonctionnaires relativement à la résiliation du contrat, à la rétrogradation, à la mise à pied ou au congédiement du fonctionnaire ou de l'employé. Elle vise aussi une cohérence entre les dispositions existantes contenues dans le Règlement en ce qui concerne les pouvoirs délégués en matière de ressources humaines. Enfin, elle permet une harmonisation de notre Règlement avec les autres arrondissements.

La modification de l'article 26 répond au besoin de rendre conforme à la structure administrative l'appellation de cette direction.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt : conseil du 9 mai 2022

Adoption : conseil du 6 juin 2022

Entrée en vigueur suite au conseil du 6 juin 2022

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 19 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-23

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs



**Dossier # : 1228303009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398;

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-21 19:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228303009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le boulevard Pie-IX est un axe stratégique et structurant pour la Ville et pour l'arrondissement de Montréal-Nord. En plus d'être une porte d'entrée pour la Ville de Montréal, celui-ci demeure un axe important de transit. La mise en service prochaine du service rapide par bus (SRB) Pie-IX et le potentiel élevé de transformation et de redéveloppement en font également un secteur convoité.

L'affectation édictée au PPU du boulevard Pie-IX identifie la zone RM20-398 comme une zone mixte. Afin de tenir compte de cette orientation, certains usages résidentiels doivent être ajoutés à la grille de zonage de cette zone.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 026 – 7 février 2022 – Amender le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

**DESCRIPTION**

Le projet de modification du Règlement R.R.1562 vise la modification de la grille RM20-398. Plus précisément, la présente modification vise à permettre certains usages résidentiels dans cette zone.

**JUSTIFICATION**

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer le nouveau PPU du boulevard Pie-IX;  
Considérant que la réglementation d'urbanisme a été modifiée afin d'intégrer les nouveaux paramètres du PPU du boulevard Pie-IX;

Considérant que la zone est identifiée comme une zone mixte;

Considérant que la zone est située à proximité d'une station du SRB Pie-IX;

Il est justifié que soit modifié le Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre certains

usages résidentiels dans la zone RM20-398.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

9 mai 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;

Juin 2022 : Consultation publique;

27 Juin 2022 : Adoption du deuxième projet de règlement;

6 Septembre 2022 : Adoption du règlement;

Automne 2022 : Analyse de conformité;

Automne 2022 : Entrée en vigueur.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-04-19





**Dossier # : 1229171001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

QUE soit adopté le Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229171001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

Le Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public doit maintenant être déposé et adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229171001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

**CONTENU****CONTEXTE**

Le règlement RGCA01-10-0001 a été adopté en 2001, il a fait l'objet de modifications mineures, par contre présentement il y a lieu d'apporter certaines précisions à la Section 6 qui concerne la période de questions du public. L'article 53, dans sa forme actuelle ne permet pas aux citoyens et aux citoyennes de poser leurs questions par voie électronique. Afin de permettre aux municipalités de continuer à tenir leurs séances du conseil durant la période pandémique, le Ministre de la Santé et des services sociaux du Gouvernement du Québec a pris l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, lequel permet la participation à distance des membres de toute réunion, séance ou assemblée d'un organe délibérant dont le conseil municipal. Cet arrêté a favorisé la mise en place d'un processus permettant aux citoyens et aux citoyennes de transmettre leurs questions par voie électronique. Considérant l'évolution de la situation de la pandémie, cet arrêté a été abrogé le 25 mars 2022 par l'arrêté ministériel 2022-024. Dans ce contexte, l'ensemble des séances du conseil doit de nouveau se tenir en présentiel, conformément aux règles prévues entre autres à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec.

Il s'avère pertinent de continuer à offrir aux citoyens et citoyennes de Montréal-Nord cette possibilité de transmettre leurs questions par voie électronique. À cette fin, il est nécessaire de modifier l'article 53 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord en ajoutant le paragraphe qui suit :

« Par ailleurs, toute personne qui désire poser une question par voie électronique doit respecter la procédure suivante :

- a) transmettre sa question par le formulaire web prévue à cette fin au plus tard 30 minutes avant le début de la séance;
- b) indiquer dans son envoi ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente;
- c) indiquer dans son envoi l'objet de sa question principale.

Le moment venu, le maire d'arrondissement présente les questions reçues par voie électronique.»

Ainsi, l'article 53 amendé se lit en intégralité comme suit :

Article 53 : Toute personne qui désire poser une question ou faire une demande doit respecter la procédure suivante :

- a) se présenter auprès de la personne responsable et s'inscrire au registre de la période de questions prévu à cette fin;
- b) indiquer ses noms, prénoms, coordonnées et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente;
- c) indiquer l'objet de sa question.

Les inscriptions débutent une heure avant le début de la séance pour une période de quarante-cinq minutes.

Le temps venu, le maire invite chaque personne qui s'est inscrite à s'approcher du micro afin de poser sa question ou faire sa demande. Tant que toutes les personnes inscrites sur la liste n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question, une personne ne peut poser qu'une seule question.

Un maximum de trois personnes peut interroger le conseil sur un même sujet.

Par ailleurs, toute personne qui désire poser une question par voie électronique doit respecter la procédure suivante :

- d) transmettre sa question par le formulaire web prévu à cette fin au plus tard 30 minutes avant le début de la séance;
- e) indiquer dans son envoi ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente;
- f) indiquer dans son envoi l'objet de sa question principale.

Le moment venu, le maire d'arrondissement présente les questions reçues par voie électronique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 10460 Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Cette modification au règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord est nécessaire au bon déroulement des séances du conseil d'arrondissement et permettra aux citoyens et citoyennes de transmettre leurs questions par voie électronique avant le début de la séance du conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun aspect financier pour l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur pour l'arrondissement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion: 11 avril 2022

Adoption du règlement: 9 mai 2022

Promulgation - Entrée en vigueur: mai 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-04-04



**Dossier # : 1228303008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

Il est recommandé:

QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0012-5 relatif aux permis et aux certificats modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-26 18:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1228303008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation a été présenté et déposé. Conformément à la Loi, il y a lieu de procéder à l'adoption du Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

Suite à l'adoption, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY, Montréal-Nord

Lecture :



Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY, 26 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
conseiller(-ere) en aménagement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228303008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a modifié le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles afin de renforcer les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. Le Règlement a notamment été bonifié pour augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles et pour réduire les risques d'accident de plongeon.

Ensuite, en vertu des dispositions actuelles, l'organisation d'événements spéciaux temporaires, tels que les réunions sportives, activités culturelles et festivals s'avère ardue. Ainsi, afin de faciliter le dynamisme des zones commerciales et l'organisation d'événements spéciaux, ces dispositions nécessitent d'être simplifiées.

D'autre part, la collecte de déchets pour certains bâtiments existants s'avère problématique lorsque ceux-ci ne possèdent pas de chute et de chambre à déchets. Afin d'assurer la propreté autant du domaine privé que du domaine public, les bacs semi-enterrés constituent une alternative efficace pour assurer la collecte et l'entreposage des déchets. En plus, l'utilisation des bacs semi-enterrés constitue une économie puisqu'il en coûte moins cher de collecter ce type de bac, plutôt que plusieurs bacs individuels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement vise les éléments suivants :

- Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de l'aménagement d'un plongeur;
- Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de l'aménagement de bacs semi-enterrés;
- Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de la tenue d'événements spéciaux, tels que des réunions sportives, des activités culturelles et festivals.

## JUSTIFICATION

Considérant la modification du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et l'obligation d'obtenir une autorisation municipale pour l'aménagement de plongeoirs;  
Considérant que la réglementation doit être modifiée afin de faciliter et mieux encadrer l'organisation d'événements spéciaux tels que les réunions sportives, les activités culturelles et festivals;

Considérant que la réglementation doit être modifiée afin de permettre l'aménagement de bacs semi-enterrés;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et certificats.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 - Avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement

- 9 mai 2022 - Adoption du règlement
- Juin - Entrée en vigueur du règlement

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-03-21



**Dossier # : 1228303010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiétement partiel de balcons pour le bâtiment sis au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public afin de permettre le surplomb d'une partie des balcons (environ 0,96 m<sup>2</sup>), sur le lot 1 412 589 (la rue Larin) pour le bâtiment résidentiel sis au 10155, boulevard Pie-IX, lot 6 360 917 du cadastre du Québec;

QU'un loyer pour l'occupation aérienne permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-21 19:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228303010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de balcons pour le bâtiment sis au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le lot 6 360 917, soit le 10155, boulevard Pie-IX, afin de permettre le surplomb des balcons (environ 0,96 m<sup>2</sup>) sur le une partie du domaine public, soit sur le lot 1 412 589 (emprise de la rue Larin).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La construction du bâtiment situé au 10155, boulevard Pie-IX a été complétée au printemps 2022 et réalisée conformément aux permis émis.

Il y a surplomb des balcons de 0,06 m au nord-ouest de la bâtisse sur une partie du lot 1 412 589 (rue Larin). L'empiètement total des balcons représente environ 0,96 m<sup>2</sup>.

Le surplomb des balcons sur le domaine public n'est pas une source pouvant affecter la sécurité du public ou pouvant créer un potentiel conflit avec les équipements mécaniques de déneigement ou de nettoyage du domaine public.

L'empiètement d'une partie des balcons sur le domaine public peut être autorisée en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le lot 6 360 917, soit le 10155, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre le surplomb des balcons (environ 0,96 m<sup>2</sup>) sur le lot 1 412 589;

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

Considérant que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder la demande d'occupation permanente du domaine public des balcons tel qu'illustré sur le plan de localisation daté du 17 mars 2022 (minute 46 910).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des frais annuels seront exigés pour l'occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 17 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

#### **MONTREAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

9 mai 2022 - Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement accordant l'occupation permanente du domaine public

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-04-14



**Dossier # : 1227161003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire au parc Le Carignan dans le cadre d'un projet pilote d'établissement d'une bibliothèque communautaire.

Il est recommandé :

QUE soit édictée une ordonnance autorisant l'occupation périodique afin d'autoriser une occupation du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une bibliothèque communautaire au parc Le Carignan;

ET QUE cette autorisation soit soumise aux exigences suivantes :

- L'occupation est octroyée pour une durée maximale de 7 mois;
- L'autorisation peut être renouvelée avant l'échéance;
- Le site doit être maintenu en bon état, et ce, en tout temps;
- Cette autorisation permet l'implantation de la structure telle que présentée au plan BIB\_CP220224\_Implantation.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-24 18:47

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227161003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire au parc Le Carignan dans le cadre d'un projet pilote d'établissement d'une bibliothèque communautaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Le Carignan, situé dans le corridor vert des 5 écoles, est l'endroit retenu pour l'établissement d'un projet pilote d'installation d'une microbibliothèque communautaire. Cette microbibliothèque servira notamment de bibliothèque scolaire pour l'école Le Carignan. L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite obtenir une ordonnance lui autorisant l'implantation d'un bâtiment temporaire dans un parc de l'arrondissement pour recevoir la bibliothèque communautaire, et ce, pour une durée de 7 mois (renouvelable).

En vertu de l'article 4.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord, règlement RGCA08-10-0007, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, émettre une ordonnance afin d'autoriser des occupations périodiques du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique d'occupation du domaine public. Dans ce cas, l'ordonnance établit la durée de l'occupation autorisée, le contexte et les exigences requises afin d'en bénéficier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet pilote :

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a jugé recevable le projet pilote de biblioconteneur dans le cadre d'un soutien financier exceptionnel octroyé par le Règlement 13-042 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs dans le cadre du Programme d'aménagement urbain Enfants (PAU-Enfants). Les sommes transférées serviront à l'acquisition d'une bibliothèque construite avec des conteneurs maritimes pouvant accueillir 30 personnes.

Ayant pour but de solidifier l'ancrage des jeunes dans le quartier et de tisser des liens avec la communauté, le projet prévoit l'aménagement d'une bibliothèque ouverte sur le parc. Pour réaliser cette vision, l'arrondissement travaille avec des partenaires internes, des organismes communautaires du quartier et avec la direction de l'école Le Carignan.

Ce projet pilote se veut une expérimentation afin d'évaluer la pertinence de ces installations afin de répondre à des besoins ponctuels relatifs aux besoins communautaires.

#### Description du bâtiment temporaire et de son emplacement:

La structure est constituée de deux conteneurs maritimes neufs reliés par une section centrale de 1,2 mètre. En somme, la dimension du bâtiment est de 13 mètres (40') sur 6.5 mètres (20') et sera d'une hauteur maximale de 12'.

Le bâtiment sera implanté sur une surface minérale existante au centre du parc sans encombrer les passages requis pour les véhicules d'entretien. Cet espace est utilisé comme dépôt à neige optionnel l'hiver et aucune activité n'est programmée sur cet espace l'été, donc aucun équipement n'est retiré.

Le revêtement du bâtiment sera de type métallique et les murs comporteront une murale qui sera développée en médiation culturelle avec les étudiants de l'école le Carignan.

Enfin, une terrasse sera aménagée au pourtour du bâtiment. Cette terrasse fait l'objet d'un concept spécifique voulant mettre en valeur le site et permettre le lien entre la bibliothèque communautaire et le parc. Des espaces de lecture ombragés sont prévus et le site constituera un nouveau plateau qui pourra être réservé par les écoles du secteur et les organismes locaux.

#### Description du milieu environnant :

Le parc Le Carignan est ceinturé des rues Renoir et Dijon ainsi que l'avenue P.-M. Favier et le boulevard Rolland et il est limitrophe à deux écoles primaires, une anglophone et une francophone. Autrement, le secteur environnant est constitué à majorité de résidences de moyenne et haute densité.

Le parc comporte deux chalets, un utilisé comme vestiaire sportif notamment pour la patinoire Bleu-Blanc-Rouge et l'autre comme locaux communautaires. Nous retrouvons également des aires de jeux, une patinoire, deux terrains de basket-ball et des terrains de tennis. Enfin, nous retrouvons des espaces de repos et de pique-nique et un espace libre vert servant de patinoire l'hiver.

La structure temporaire s'implante bien dans le milieu environnant et ne retire pas d'espace vert ou d'espace programmé disponible aux citoyens. Par ailleurs, le concept se veut ouvert au parc, une terrasse multifonctionnelle connectera le bâtiment au parc.

#### Exigences :

Ce projet pilote est présent sur le site pour une durée maximale de 7 mois (à partir de la date de la résolution par le conseil).

L'autorisation octroyée par la présente peut être renouvelée avant l'échéance.

Cette structure abrite un public et doit répondre aux normes du bâtiment.

Celle-ci doit être maintenue en bon état, et ce, en tout temps.

Cette autorisation permet l'implantation de la structure telle que présentée au plan BIB\_CP220224\_Implantation.

## **JUSTIFICATION**

Le projet a pour but de solidifier l'ancrage des jeunes dans le quartier et de tisser des liens avec la communauté, le projet prévoit l'aménagement d'une bibliothèque ouverte sur le parc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucuns frais ne sont requis pour l'occupation.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet fera l'objet d'une inauguration lorsque complété.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 11 avril 2022 = Autorisation de l'occupation
- 26 Avri 2022 = Début des travaux
- Mi-juin 2022 = Fin des travaux d'aménagement extérieur

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BEAUDRY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-24

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

**Dossier # : 1222537002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la titularisation de neuf (9) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 2 avril, 9 avril et du 16 avril 2022, selon l'employé.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Eric Chretien, matricule 320173999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 2 avril 2022;

QUE soit titularisée Mme Anita Quirion, matricule 203977999, à titre de préposée aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 2 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Alexander Erick Rodriguez, matricule 320280999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Inobert Pierre, matricule 100003877, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 avril 2022;

QUE soit titularisée Mme Annick Gagnon, matricule 319041999, à titre de préposée aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

QUE soit titularisée Mme Louisia Blanchette-Menard, matricule 786311000, à titre de préposée aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

QUE soit titularisée Mme Berthe Mousseau, matricule 100011188, à titre de préposée aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Jean Eddy Darisme, matricule 100003911, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des

Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

QUE soit titularisée Mme Sandy Fulton Gaspard Sandy, matricule 100014881, à titre de préposée aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-27 08:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1222537002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la titularisation de neuf (9) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 2 avril, 9 avril et du 16 avril 2022, selon l'employé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La nouvelle convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 421), prévoit le rehaussement du plancher d'emploi à 4450 employés titulaires grandeur Ville. Selon la répartition effectué entre les unités administratives, l'arrondissement de Montréal-Nord doit procéder à la titularisation de 22 nouveaux employés cols bleus, et ce, selon des modalités et un calendrier bien précis.

Un processus de comblement en 3 étapes a fait l'objet d'un procès verbal du Comité central de relation de travail du 27 janvier 2022, entre la Ville de Montréal et le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 421).

Pour le moment, nous demandons au conseil d'arrondissement, l'autorisation de procéder à la titularisation de 9 nouveaux employés cols bleus, dans la fonction de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720, groupe de traitement : 14-003, taux horaire : 29.03 \$), aux dates et endroits précisés dans la pièce jointe et suite à l'étape 1 du processus de comblement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CE22 0290 / Séance ordinaire du mercredi 23 février 2022 : Approuver la répartition des postes dans le plancher d'emploi cols bleus, approuver un virement budgétaire en 2022 de 4 287 788 \$ provenant des dépenses communes vers les arrondissements et services, et prévoir un ajustement budgétaire pour les années 2023 et subséquentes dans les unités concernées, et ce, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus.

**DESCRIPTION**

Titulariser Chretien, Eric, matricule 320173999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 2 avril 2022;

Titulariser Quirion, Anita, matricule 203977999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 2 avril 2022;

Titulariser Alexander Erick Rodriguez, matricule 320280999, à titre de préposé aux travaux et



à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 9 avril 2022;  
 Titulariser Inobert, Pierre, matricule 100003877, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 9 avril 2022;  
 Titulariser Gagnon, Annick, matricule 319041999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 16 avril 2022;  
 Titulariser Blanchette-Menard, Louisia, matricule 786311000, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 16 avril 2022;  
 Titulariser Mousseau, Berthe, matricule 100011188, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 16 avril 2022;  
 Titulariser Darisme, Jean Eddy, matricule 100003911, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 16 avril 2022;  
 Titulariser Gaspard, Sandy Fulton, matricule 100014881, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 16 avril 2022.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel prévu pour le poste de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720), groupe de traitement 14-003 est de 54 300\$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source. Le taux horaire prévu est de 28.91\$.

#### **Dépense prévue pour l'année 2022**

Poste : préposé aux travaux et à l'entretien

Référence budgétaire n° : 365104,365105,365107 et 263156

Les dépenses prévues pour ces postes, sont les suivantes;:

Du 2 avril au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
2 préposés aux travaux et à l'entretien	611720	2 817,00	28,91	81 500 \$	1 300 \$	82 800 \$	27 000 \$	109 800 \$

Du 9 avril au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
2 préposés aux travaux et à l'entretien	611720	2 745,00	28,91	79 400 \$	1 300 \$	80 700 \$	26 300 \$	107 000 \$

Du 16 avril au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
5 préposés aux travaux et à l'entretien	611720	6 683,00	28,91	193 200 \$	3 100 \$	196 300 \$	63 900 \$	260 200 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 19 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda VALLÉE  
Technicienne en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-04-19

Loth SIEMENI TCHOKOTE  
Chef de division des ressources humaines  
(arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1227583001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Moaad Boussekri à titre de conseiller en planification à la Division du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 juin 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Moaad Boussekri, matricule 100236114, à titre de conseiller en planification, (emploi 302240, poste 71687), groupe de traitement 29-002, à la Division du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 juin 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-03 18:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227583001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Moaad Boussekri à titre de conseiller en planification à la Division du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 juin 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste de conseiller en planification est vacant depuis le départ de Guylaine Poirier. Il fut convenu de combler le poste en permanence et un concours s'est tenu sous la juridiction de l'arrondissement de Montréal-Nord, le poste a été affiché du 10 au 20 mars 2022. L'affichage pour combler le poste a été réalisé à l'interne (les employés de la Ville de Montréal) comme à l'externe, tel que prévu dans la convention collective des professionnels de la Ville de Montréal en vigueur. La personne retenue a réussi le concours MN-22-CONC-302240-71687 lors de l'entrevue d'expertise qui mettait fin au processus.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément au processus effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à monsieur Moaad Boussekri.

Nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver l'embauche de monsieur Moaad Boussekri, matricule 100236114, à titre de conseiller en planification - emploi 302240, poste 71687 - groupe de traitement 29-002 en vue d'une permanence à la Division du développement social et de l'expertise et ce, à compter du 6 juin 2022.

Le salaire de l'employé est octroyé selon la convention collective des employés professionnels de la Ville de Montréal en vigueur.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour le poste de conseiller en planification professionnel groupe de traitement 2, la convention collective des professionnels prévoit un salaire annuel se situant entre 64 644 \$ et 108 732 \$.

### **La dépense prévue 2022**

Poste : conseiller en planification

Période visée: du 6 juin 2022 au 31 juin 2022 (référence budgétaire #293477)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et Ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 6 juin 2022 au 31 décembre 2022	302240	1050	51 300 \$	1 100 \$	13 800 \$	66 200 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 2 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierrette RANCOURT  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2022-05-02



**Dossier # : 1227987002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 mai au 5 juin 2022.

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 mai au 5 juin 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-05-03 18:25

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 mai au 5 juin 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 313 Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

**DESCRIPTION**

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

**JUSTIFICATION**

Suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, M. Abdelhaq Sari a été nommé maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022. Cependant, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, participeront au projet de coopération franco-québécois « Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative » qui se déroulera à Évry-Courcouronnes, en France du 30 mai au 1er juin 2022. Ils seront donc absents du territoire de l'arrondissement.

Afin de se conformer à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, il faut nommer un nouveau maire suppléant qui sera présent sur le territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé de nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 mai au 5 juin 2022.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 2 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-05-02